Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Meubles "abbandonés" dans ma maison

Par Pisolina

Bonjour,
J'ai hebergé gratuitement pendant quelques mois (aout 2022 - avril 2023) le fils de 23 ans de mon compagnon avec lequel donc je n'ai aucun lien de parenté. Je suis propriétaire de la maison et j'héberge également mon compagnon gratuitement, il n'est donc pas propriétaire du logement. Nous sommes en union libre. Aucun PACS ou contrat de concubinage n'a jamais été établi.
Après une dispute avec le jeune, due a son manque de respect et du fait qu'il ne participait ni au frais ni aux taches ménagères, il est parti.
Il est parti sans un mot, sans donner d'adresse et depuis nous n'avons plus de nouvelles, ni moi, ni son père.
Ma questions concerne les meubles et les affaires qu'il a laissé à la maison. Il aurait prévenus son père quelques semaines avant de partir qu'il allait les recuperer. Mais il ne m'a jamais demandé de les garder et surtout je ne sais pas combien de temps je devrais garder ses meubles et ses affaires que petit a petit je rassemble car il ne les a meme pas rangées avant de partir. Vêtements, chaussures, livres...
J'ai besoin de la chambre qui s'est libérée.
Ai-je le droit de disposer de ses affaires qui, en ce qui me concerne, ont été "abandonnées" chez moi vu que jamais il ne m'a communiqué ni son intention de partir, ni le fait que je devais les garder et encore moins les délais pour qu'il les récupère?
Merci pour vos réponses.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Vous n'avez pas le droit de les détruire ni de les jeter puisque vous savez très bien à qui elles appartiennent.
Il faut au moins démontrer une tentative de règlement amiable de ce litige.
Et pourquoi le père ne fait rien ? C'est au moins avec lui que vous devez convenir d'un arrangement. Il peut très bien louer (à ses frais) un box de stockage pour les affaires de son fils.